



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2021

1/ SIGNATURE CONVENTION « ASSOCIATION LES PAPILLONS » - LUTTE CONTRE TOUTES LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Le conseil Municipal des Enfants souhaite participer à l'opération « boîtes aux lettres » de l'association « les Papillons ». Il s'agit d'installer des boîtes aux lettres dédiées à d'éventuels courriers d'enfants subissant de la maltraitance (violence, harcèlement, humiliation).

En accord avec le directeur d'école, les responsables du centre de loisirs et de la bibliothèque des boîtes aux lettres seront installés dans l'enceinte de ces bâtiments.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'association « les Papillons »

2/ BUDGET – CRÉANCES ÉTEINTES

Monsieur Jean-Pierre BERNARDIN, trésorier receveur municipal, nous demande de procéder à l'annulation de titres pour une famille Epouvillaise suite à des mesures prises par la commission de surendettement des particuliers.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'admettre en créance éteinte la somme de 1 058.40 €.

3/ EXONÉRATION DE LOYERS ET CHARGES POLE MÉDICAL ET CABINET MÉDICAL – MOIS DE MAI 2020

Madame le Maire fait part des difficultés que les praticiens du Pôle Médical et du Cabinet Médical ont rencontré à payer leurs charges et leurs loyers lors des mois de confinement suite à la pandémie du coronavirus.

Le conseil municipal décide d'accorder cette exonération exceptionnelle de charges et de loyers pour tous les praticiens pour le mois de mai 2020.

4/ CONVENTION COMMUNAUTÉ URBAINE DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES 2021 -2026

Le conseil communautaire lors du vote du budget 2021 a décidé qu'une enveloppe de 20 millions d'euros serait allouée à un fonds de concours destiné à soutenir les communes dans leurs projets d'investissement.

Le Conseil Communautaire a réparti ce fonds de concours de la façon suivante :

- 5 millions d'euros alloués à la Mairie du Havre pour la période 2021-2026
- 15 millions d'euros alloués aux autres communes pour la période 2021-2026 sur les bases suivantes :
 - 75 % en fonction de la population DGF (fiche DGF2020)
 - 25 % en fonction du potentiel financier

En fonction de ces critères la commune d'Epouville peut percevoir au total 411 926 €.

5/ FINANCES – DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR

Le conseil municipal valide les demandes de subventions pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 (DETR) auprès de l'État pour les travaux suivants :

- Ravalement de l'école maternelle, de la gendarmerie, de l'école primaire, de la cantine, de la salle Grimaux et de la Mairie.
- Place du marché : mise en accessibilité.
- Cimetière : columbarium et création d'un jardin du souvenir.
- Panneau lumineux routier.

6/ FINANCES – DEMANDES DE SUBVENTIONS DSIL

Le conseil municipal valide les demandes de subventions pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021 auprès de l'État pour les travaux suivants :

- Ravalement de l'école primaire, de la cantine, de la salle Grimaux et de la Mairie.
- Panneau lumineux routier.

7/ AUTORISATION DE STATIONNEMENT TAXI – MONTANT DE LA REDEVANCE

Madame Brigitte PORET, « Les Taxis des Falaises d'Albâtre » de COLLEVILLE est détenteur d'une autorisation de stationnement pour exercer son activité professionnelle.

Le conseil municipal propose de fixer la participation d'un droit de stationnement pour occupation du domaine public à 5 € par mois soit 60 € pour l'année civile 2021.

8/ RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'UN CONTRAT AIDÉ

Un contrat parcours emploi compétence de un an renouvelable deux fois en vue de satisfaire des besoins collectifs non satisfaits en matière de secrétariat doté d'une durée hebdomadaire de travail égale à 20 heures à compter du 18 Mars 2021.